

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000598 – MDE 21/026/00 Action complémentaire sur l'AU 245/00 (MDE 2

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## DÉTENTION AU SECRET / DÉTENTION NON RECONNUE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

**AUTORITÉ PALESTINIENNE**    Nayef Hamadneh, étudiant - remis en liberté Ala Shuli - remis en  
liberté Iyad Hamadneh Hani Rawabjeh Fallah Taher Nada, 45 ans Ala  
Rimawi Maher Awdeh, commerçant

Londres, le 13 septembre 2000

Nayef Hamadneh et Ala Shuli ont été remis en liberté sans inculpation le 8 septembre, mais les autres hommes dont le nom figure ci-dessus ont été maintenus en détention.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Iyad Hamadneh et Hani Rawabjeh sont détenus au secret à Baytunia, dans le centre de détention des services de sécurité préventive (*Al Amn Al Wiqai*), où l'on pense qu'ils sont soumis à des interrogatoires.

Fallah Taher Nada, Ala Rimawi et Maher Awdeh sont détenus dans la prison de Junayd, où ils subissent de nouveau des interrogatoires. Ils ont été autorisés à entrer en contact une fois avec un avocat et avec des membres de leur famille âgés de moins de dix ans, mais les services de sécurité préventive leur ont interdit de recevoir de nouvelles visites.

Ces hommes sont au nombre de la dizaine d'Islamistes arrêtés en Cisjordanie à la mi-juillet. Certains de ces Islamistes auraient été malmenés au moment de leur interpellation et auraient subi des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur détention.

**Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Nayef Hamadneh et d'Ala Shuli. Veuillez continuer à envoyer des appels en faveur des cinq hommes qui ont été maintenus en détention.**

**ACTION RECOMMANDÉE : lettre par avion / aérogramme / télégramme / fax** (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– cherchez à obtenir l'assurance qu'Iyad Hamadneh, Hani Rawabjeh, Fallah Taher Nada, Ala Rimawi et Maher Awdeh ne seront pas soumis à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements durant leur détention ;

– demandez instamment aux autorités de les libérer immédiatement ou de les inculper dans les plus brefs délais d'infractions prévues par la loi et de les juger dans le respect des normes internationales d'équité ;

– engagez les autorités à autoriser immédiatement ces hommes à entrer régulièrement en contact avec leurs proches et avec un avocat ;

– demandez instamment que tous les services de sécurité palestiniens cessent de recourir aux détentions au secret.

## APPELS À :

**Remarque : deux des numéros de fax fournis ci-dessous sont des numéros de téléphone, si bien que l'obtention de ces lignes peut se révéler difficile.**

Président de l'Autorité palestinienne :

President Yasser Arafat  
Palestinian Authority  
Office of the President  
The Beach Forum, Gaza City  
Autorité palestinienne

**Télégrammes :** President Arafat, Gaza, Autorité palestinienne

**Fax :** 972 7 282 2366

**Formule d'appel :** *Dear President Arafat,* / Monsieur le Président  
de l'Autorité palestinienne,

**Responsable des Services de sécurité préventive  
palestiniens en Cisjordanie :**

Colonel Jibril al-Rajub  
Head of the Preventive Security Service (West Bank)  
Jericho, Autorité palestinienne

**Télégrammes :** Colonel al-Rajub, Jericho, Autorité palestinienne

**Fax :** 972 2 290 1801 (si un correspondant vous répond,  
demandez à envoyer un fax)

**Formule d'appel :** *Dear Colonel al-Rajub,* / Colonel, (si c'est  
une femme qui écrit) **ou** Mon Colonel, (si c'est un homme qui  
écrit)

**Directeur de centres d'interrogatoires en Cisjordanie :**

Zakaria Musleh  
Director of Interrogation Centres in the West Bank  
Preventive Security Service Detention Centre  
Baytunia

Autorité palestinienne

**Fax :** 972 2 290 1801 (si un correspondant vous répond,  
demandez à envoyer un fax)

**Formule d'appel :** *Dear M. Musleh,* / M. le Directeur,

## COPIES À :

**Président du Comité des droits humains du Conseil  
législatif palestinien :**

Qadura Fares  
Chairman of the Human Rights and Monitoring Committee  
Palestinian Legislative Council  
PO Box 1930, Ramallah  
Autorité palestinienne

**Formule d'appel :** *Dear Mr Fares,* / Monsieur le Président,

**ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Autorité palestinienne dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 25 OCTOBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL  
FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI***

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,  
Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty  
International - ÉFAI -*